L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 16 SEPTEMBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

ON demande—Cinq ouvrières expérimentées pour linge de dessous pour hommes. S'adresser 27 rue de Chartres. 16 sept—1f

A VENDRE.

MAGNIFIQUES Vaches laitières (Créoles). S'adresser, H. Mehnert, 378 Magazine. 7 sept—1m

A LOUER.

A LOUER ou a vendre. Résidence 60 Avenue Esplanade. S'adresser Traders Bank. 4 sept—1f

Nos 1 et 2 Magasins Rouges—Nord Pete, entre le Bazaar et le marché aux légumes. Sadresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 25 juin

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Jules Janvry vs. Nicholas Gasper.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE Orléans, No 13,764 – En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11me jour d'octobre 1890, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté (anciennement St-Paul), Franklin (anciennement Peter), Poydras et Perdido, désigné comme lot No 8 sur un plan dressé par V. Eglofstein, voyer, daté du 16 janvier 1847 et déposé pour référence en l'étude de T. Guyol, notaire en cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, 26 pieds de face à la rue Liberté, sur 127 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par lui, comme suit: un tiers par héritage de feue Annie Smith, d'après un jugement de la Cour Civile de District le 7 janvier 1890, enregistré au Bureau des Aliénations, livre 133, folio 264, et les deux autres tiers par achat de ses co-héritiers par acte passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 21 mai 1890, enregistré au Bureau des Aliénations livre 134, folio 534.

Saisi dans l'affaire sus-titrée et sus-numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10sept—10 17 24 oct1 8 11

Menard Bros. vs. M. et Mme Louis M. Rabad, in solido.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE Orléans—No 17,583.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Robt H. Marr Jr. juge de la Quatrième Cour de Cité, agissant à la place de l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, MARDI, 16 septembre 1890, à midi, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues Carondelet et St Charles, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de groceries, aussi un lot de meubles. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire enregistré dans mon bureau.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 5 sept—5 11 16

John Blank vs Mme E. Bergl.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE Orléans. No 17,706—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon Robt H. Marr, Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité agissant à la place de l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, absent en congé, je procéderai à la vente publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, le MARDI, 30ème jour de septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 420, et borné par les rues Melpomène, Clara, Thalie et Willow, et mesure 33 pieds de face à la rue Willow sur 31 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
23 août—29—sept 5 12 19 26 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Chas. Buhler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,893—Division E—Attendu que Charles Wirth a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Charles Buhler, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 sept—13 18 22

Succession de Rose Angèle Basile.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 30,527—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Basile, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 sept—7 12 16

Succession de Henry Buttmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,580—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Henry Buttmann, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 sept—12 17 21

Succession de Michael Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 29,967. — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Catherine Clark, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 sept—3 7 12

Succession de Mme Jane Drummond.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,873. – Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William T. Richards, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 sept—5 10 14

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 30,958 — Division D. — John McGuinness vs ses créanciers. Ordre de Cour. — Que la cession des biens de John McGuinness faite par lui au bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la cour et qu'une réunion de ceux-ci soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, commençant mardi, 14 octobre 1890 à 11 heures A. M., que Aug. Bernau Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle, et jusqu'à ordre contraire de cette cour, toutes poursuites contre les biens personnels du dit John McGuinness soit suspendues.

Nouvelle-Orléans, 9 septembre 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, juge.
Pour copie conforme:
M. GUIBAUD, Député-Greffier.
10 sept—10 27—oct 14

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—[illegible] advance, postage [illegible] months, $6; three [illegible] months, $1.50 [illegible] (e pages) published [illegible] day Morning.

Publié et prêt à être livré au Public:

Le Livre Bleu de la Nlle-Orléans

PAR SOARDS—POUR 1890-91.

Servez-vous du livre bleu pour adresser vos invitations, circulaires, etc., aux demeures des meilleures familles.

Un directory de noms choisis de toutes les personnes dépensant de l'argent et dont la connaissance peut être précieuse.

Sa valeur pour se référer à 10,000 noms de choix ? rangés en ordre alphabéthique et classés par rues et numéros sera apparente à tous.

Si vous êtes d'une façon quelconque intéressé à obtenir le patronage des classes aisées, vous serez charmé de l'excellence de l'annuaire qui vient d'être publié. Faites la demander de suite, car il n'y en a qu'un nombre restreint d'exemplaires en vente, l'ouvrage étant vendu par abonnement.

L. SOARDS, Editeur,
5 Place Commerciale, coin Camp.
14 sept—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel sont joignes le fac simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jl. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 OCT. 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...$300,000, soit	$300,000
1 Lot de.. 100,000, ...	100,000
1 Lot de.. 50,000,.....	50,000
1 Lot de.. 25,000,.....	25,000
2 Lots de.. 10,000,.....	20,000
5 Lots de.. 5,000,.....	25,000
25 Lots de.. 1,000,.....	25,000
100 Lots de.. 500	50,000
200 Lots de.. 300,.....	60,000
500 Lots de.. 200,.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...$500, soit......	$50,000
100 Lots de...$300, ...	30,000
100 Lots de...$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900
3,134 Lots se montant à....	$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, Vingt Dollars; Demi, $10; Quart, $5 00; Dixième, $2 00; Vingtième, $1 00.

IMPORTANT.

Moyen prompt et sûr d'acheter un billet. S'adresser à l'agent de la localité où l'on est.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

Comment envoyer l'argent.

Remettre par Notes Postales, Mandats d'argent sur les Compagnies d'Express, Change sur New-York ou la Nouvelle-Orléans par lettre ordinaire adressée à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Nous payons frais sur tout argent à nous envoyé par Express, ce qui est le moyen le plus sûr.

Adresser les lettres enregistrées à la

Banque Nationale de la Nlle-Orléans,
Nouvelle-Orléans, Lne.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Editionhebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE

Un an..............................	$12 00
Six mois............................	6 00
Trois mois..........................	3 00
Un mois.............................	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an..............................	$3 00
Six mois............................	1 50
Quatre mois.........................	1 00
Un mois.............................	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue les annonces un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur

BUREAUX ET ATELIERS

73......CHARTRES......73

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Successions de Bernard Brink et d'Elizabeth Wessing, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 4,951.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Joseph Wessing à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Wessing, à la propriété ci-après décrite, savoir: 1° Six certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues General Taylor, Austerlitz, Chestnut et Coliseé, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurent comme suit: le lot No 1 forme le coin des rues Chestnut et Austerlitz, et mesure trente-deux pieds de face à la rue Austerlitz sur une profondeur et façade à la rue Chestnut de quatre-vingt-quatorze pieds, onze pouces et trente-deux pieds, trois pouces et trois lignes de face à la rue General Taylor et quatre-vingt-dix pieds neuf pouces sur la ligne du lot No 2 et le lot No 2 a trente-deux pieds de face à la rue Austerlitz, trente-deux pieds, trois pouces et trois lignes de face à la rue General Taylor sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds neuf pouces sur la ligne du lot No 1 et quatre-vingt-six pieds six pouces sur la ligne du lot No 3. Le lot No 3 a trente-deux pieds de face à la rue Austerlitz, trente-deux pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Général Taylor sur une profondeur de quatre-vingt six pieds sur le côté du No 2 et quatre vingt-deux pieds trois pouces sur le côté du lot No 4. Le lot No 4 a trente deux pieds de face à la rue Austerlitz, trente-deux pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Général Taylor sur une profondeur de quatre-vingt deux pieds trois pouces sur le côté du lot No 3, et soixante-dix huit pieds sur le côté du lot No 5. Le lot No 5 a soixante-trois pieds de face à la rue Austerlitz, soixante-trois pieds six pouces de face à la rue Général Taylor sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 4, et soixante-neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 6. Le lot No 6 a soixante quatre pieds de face à la rue Austerlitz, et soixante-quatre pieds six pouces et six lignes de face à la rue Général Taylor sur une profondeur de soixante-neuf pieds sept pouces sur la ligne du lot No 5, et une profondeur et façade à la rue Colisée de soixante-un pieds un pouce et forme le coin des rues Austerlitz et Colisee;

2° Aussi la propriété au nom de Joseph Wessing dans l'ilet No 214, borné par les rues Delachaise, Magasine Aline et Live Oak, désigné par les Nos 5 et 6, sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk ancien notaire en cette ville, comme plan No 52 et mesurent suivant le dit plan comme suit, savoir: le lot No 5 vingt-huit pieds de face à la rue Magasine sur cent vingt huit pieds trois pouces de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 6 forme le coin des rues Magasine et Delchaise et a vingt sept pieds six pouces de face à la rue Magasine, trente sept pieds un pouce et trois lignes de largeur dans le fond, cent vingt pieds huit pouces et six lignes de profondeur et de face à la rue Delachaise et cent vingt huit pieds trois pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 sept—9 16 23 30—7 11 oct

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Banque d'Epargnes Germania,

No 51 Rue du Camp,

A la clôture des affaires, le 31 Déc. 1889.

ACTIF.

Actions et bons........................		$208,901 50
Prêts hypothécaires....................		90,482 83
Prêts à échéances (garantis par collatéraux)..........................		46,462 02
Prêts sur demande (garantis par collatéraux).............................		703,894 15
Comptant $106,115 62		108,789 50
Items comptant.... 2,673 88		
Total..................................		$1,158 430 00

PASSIF.

Capital payé............................		$100,000 00
Profits non divisés.....................		67,707 91
Gains, après paiement des dépenses courantes et réserve $4,000 pour taxes.......	$42,318 59	
Moins, $21 746 95 payé aux déposants pour intérêts et $8000 aux actionnaires pendant l'année courante..............	29,716 95	
Réservé des profits de cette année	12 571 64	
Ajouter profits indivis existant au 31 Déc. 1888....	55,136 27	
Total réservé jusqu'à date.......	67,707 91	
Réservé pour taxes de ville et d'Etat de 1889 maintenant en litigation........................		4,000 00
Dû aux déposants.......................		986,238 09
Dividendes non payés...................		484 00
		1,158,430 00

Je, G. Ad. Blaffer, caissier de la susdite banque, jure solennellement que l'exposé qui précède est exact du mieux de ma connaissance.

G. AD. BLAFFER, Caissier.

Fait et signé pardevant moi le 31 décembre 1889.

W. O. HART, Notaire.

Examiné et approuvé par
J. E. MERILH,
J. HASSINGER.
1er jan—4f

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
31 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Front.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 19 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, François
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard,
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 8 rue Dauphine
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars Pologne
616 [illegible]
618 Avenue et [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée coin des rues Commune et Miro, dans le carré d'ilet borné par les dites rues et les rues Gravier et Tonti.

Lafayette Fire Insurance Co. vs. Edward Muller et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 30,744. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 20 septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, Miro et Tonti, désigné par le No 26 sur un plan fait par A. de Armas, ingénieur, le 12 mai 1870 et déposé à l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, comme plan No 29 du Livre de Plans No 70. Le dit lot forme le coin des rues Commune et Miro et mesure trente pieds trois pouces de face à la rue Commune sur cent vingt pieds de profondeur et de face à la rue Miro.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 aout—18 25—sept 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE

Citizens Bank of Louisiana vs. L. Mollo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,750 – En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 5 et 28 dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bassin, Toulouse et St Pierre; les dits lots mesurent comme suit: Le lot No 5 mesure vingt pieds de face à la rue Remparts, sur une profondeur de soixante pieds, borné par les lots Nos 4, 6 et 29; et le lot No 28 mesure vingt pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de soixante pieds, borné par les lots Nos 5, 27 et 29, conformément à un plan déposé aux bureaux de la Navigation Company of Orleans; ensemble avec toutes les bâtisses sur les dits lots de terre, et tous les droits, voies, etc., qui y appartiennent, ensemble avec 101 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de dix huit cent dix-huit dollars le montant des contributions sur les dites actions au fonds capital, avec intérêt à 8 pour cent par an sur $202 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dite dette du fonds-capital hypothéqué qui n'est pas encore due, mais qui est sujette à être demandée, conformément à la charte et lois de la Banque, à savoir: la somme de sept mille deux cent soixante-douze dollars, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens conformément à sa charte et ses lois, et le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 sept—8 15 22 29 oct 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leon Lavedan vs. Geo. W. Parcell et Ed. M. Parcell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans. No 30,819 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 14 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêts de George W. Parcell et Edward M. Parcell ou de la succession du dit Edward M. Parcell à la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Denis, Treizième, St Patrick et Quatorzième, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan du dit ilet fait par C. A. Hedin, voyer, daté du 5 juillet 1852 déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun trente et un pieds trois pouces de face à la rue St Denis sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 160, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Fulton, Première et Soraparu. Le dit lot mesure trente pieds sept pouces de face à la rue Chippewa sur cent vingt pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues [illegible]nut, Sixième et Colisée désigné par le No [illegible] mesurant vingt-huit pieds de face à la rue Washington sur cent pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 sept—11 18 25—2 9 14 oct

ANNONCE JUDICIAIRE

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Louise Adélaïde Cornu et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 30,808 – En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le faubourg Ste Marie de cette ville, formant le coin des rues Commune et Tremé, désigné par le No 1 de l'ilet No 13 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 13 avril 1823 et déposé pour référence en l'étude de F. De Armas, ancien notaire par un acte daté le 16 décembre 1823. Le dit lot de terre mesure, mesure française, quatre vingts pieds de face à la rue Commune, quatre vingt deux pieds, onze pouces de face à la rue Tremé par quatre-vingt dix pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du No 2, et cent six pieds quatre pouces sur la ligne du lot No 2; ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations droits et privilèges et appartenances. Ensemble avec cent actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation des plaignants, savoir la somme de douze cents dollars avec 10 0/0 d'intérêt par an du 1er avril 1875, et une autre somme de deux mille cent dollars, montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme à partir du 1er décembre 1873, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $50 de cette somme à partir du 1er décembre 1876, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1877, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1886 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1889, et les frais de procédure et vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué, dette non encore due mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la banque à savoir: la somme de $7,200, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 sept—9 16 23 30—7 11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Margaret Vaughan et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,811—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, voies, servitudes et dépendances y appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par la Promenade Triton, maintenant rue Delord, les rues Calliope, Dryades et Hercules, anciennement Remparts, désigné par le No 5 sur un certain plan du dit et d'autres lots, dressé par C. A. Hedin, architecte, daté le 1er mai 1852, et déposé pour référence au bureau de T. O. Stark, notaire, comme plan No 108. Le dit lot mesure d'après le dit plan, trente cinq pieds, six pouces et quatre lignes de face à la dite rue Dryades, quarante neuf pieds six pouces et sept lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent vingt pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne du côté vers la rue Calliope et cent vingt-huit pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du côté opposé vers la Promenade Triton, maintenant rue Delord, attenant au lot No 4 sur le dit plan. Ensemble avec 29 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanti et attaché à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de $522, montant de contributions sur les dites actions du fonds capital, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges de procès et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera, en outre, le résidu de la dite dette du fonds-capital hypothéqué qui n'est pas encore due, mais est sujette à être demandée, conformément à la charte et aux lois de la Banque, à savoir: la somme de $2,088, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens conformément à sa charte et à ses lois, et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
9 sept—9 16 23 30 oct 7 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Catherine Wessenbach et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,860—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 8 de la rue Palmyre, et tous les droits, passages, privilèges, etc., y appartenant en quelque sorte, situé dans le 1er district de cette ville, désigné par le No 28 du carré d'ilet No 21 borné par les rues Claiborne, Palmyre, Derbigny et Gasquet, ci devant Jackson, selon un plan de Joseph Pilié, voyer de la 2me municipalité, en date du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville; le dit terrain mesure au pied anglais, vingt-cinq pieds de façade rue Palmyre, sur une profondeur de cent-six pieds sept pouces entre lignes parallèles. Ensemble avec 50 actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens, en nantissement et attachées à la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant une somme suffisante pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit deux cent quatre-vingts dollars, le montant du dit prêt sur les actions avec 10 0/0 d'intérêt dessus à partir du 1er mai 1880, et la somme additionnelle de $900, montant desdites contributions sur les dites actions, avec 8 0/0 cent d'intérêt par an sur $100 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100, du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1889, et avec les frais et charges du procès et la vente et des taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre la balance de la dette du fonds capital hypothéqué qui n'est pas encore due mais sujette à être demandée d'après la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de trois mille six cents dollars et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens d'après sa charte et ses lois et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 sept—8 15 22 29—6 11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Elizabeth E. Conlonge et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,748.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delord, Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Peters) et North Market, mesurant vingt et un pieds sept pouces de face à la rue Delord sur cinquante huit pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, et conformément à un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, le 12 avril 1849.

Ensemble avec vingt actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane comme garantie et attachée à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer la réclamation du plaignant, dans la somme de cent vingt piastres, montant du prêt en stock avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1881, et une autre somme de trois cent soixante piastres, montant de contributions sur les dites actions de stock, avec huit pour cent d'intérêt par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent par an sur $40 du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1888 et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1889. Les frais et charge du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera le résidu du dit stock, d'après la hypothèque, que non encore due, mais sujet à être demandée sous la Charte et les lois de la Banque, à savoir: la somme de quatorze-cent vingt piastres et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens sous sa charte et ses lois et la balance, s'il y en a du prix d'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 août—19 26—sept 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une grande Presse à Coton et entrepôt de valeur dans l'ilet borné par les rues Franklin, Calliope, Euphrosine et Remparts.

Dans l'affaire de

La New Orleans National Bank vs le Eagle Cotton Warehouse and Compress Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,727—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 20 septembre 1890 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues des Remparts, Euphrosine, Franklin et Calliope composé de huit lots de terre, désignés par les Nos [illegible] sur un plan dressé par Arthur de Armas, député voyer de la ville annexé à un acte de vente à Nicholas Connell, passé pardevant M. Voorhies, notaire en cette ville, le 16 juin 1886.

D'après le dit plan la dite portion de terre mesure, en mesure américaine, deux cent soixante-huit pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Franklin (anciennement Benton), deux cent trente deux pieds, trois pouces et neuf lignes de face à la rue Calliope, deux cent trente pieds, huit pouces et sept lignes de face à la rue Euphrosine et deux cent quarante deux pieds, six pouces et sept lignes sur la ligne à la rue Remparts la divisant de la portion de terre acquise de Mme Marmil et des cinq lots de Nicholas Connell d'après un acte passé devant M. Voorhies, le 16 juin 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 août—19 26—2 9 16 20sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Henry Charbonnet, tuteur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,809—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le 2me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Dumaine, St-Philippe et Royale, désigné par la lettre A sur une esquisse déposée dans le bureau de A. Doriocourt, ex notaire.

Le dit lot ayant dix neuf pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue de Chartres, soixante-dix huit pieds cinq pouces six lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Dumaine, vingt et un pieds deux pouces quatre lignes sur la ligne du fond, cinquante et un pieds six pouces de face sur un couloir ou allée qui est en commun au lot décrit ci dessus et au lot adjacent; laquelle allée en commun est de quatre pieds de large, trois pieds un pouce cinq lignes sur une ligne s'ouvrant obliquement vers la rue St-Philippe, puis courant sur une ligne droite jusqu'à ce qu'elle arrive à la ligne de profondeur; avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant sans réserve. Ensemble avec 37 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en garantie et attachée à la propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Comptant, pour payer la réclamation des plaignants, dans la somme de six cents quatre-vingt-dix piastres, avec 10 0/0 d'intérêt par an du 1er décembre 1879, montant du dit prêt sur actions (stock loan) et une autre somme de quinze cent soixante-six piastres, le montant des contributions sur les dites actions de stock avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1889 et les frais de procédures et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette hypothécaire du capital (mortgage stock debt), dette non encore due mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la banque, à savoir: La somme de six mille deux cent soixante quatre piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la banque des Citoyens sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 sept—2 9 16 23 30—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association vs Veuve Guiseppe Cassotto.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,724.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal No 474 et borné par les rues Poydras, Perdido, Bertrand et Bolivar, désigné par le numéro 7 sur un plan tiré par C. A. Hedin, architecte, le 22 août 1850, et déposé en l'étude de A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine, suivant le dit plan, trente pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Poydras sur cent quatre pieds huit pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 sept—2 9 16 23 30—oct 4

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale de Choix dans le Premier District.

Dans l'affaire de Peter Johnson vs August Bernau.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E., No 30,263

Vente pour effectuer un partage.

PAR ONORATO & STUART.—Charles D. Stuart, encanteur — Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 18 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, décrétant un partage dans cette affaire rendu le 2 juin 1890 et signé le 6 juin 1890, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St-Joseph, Nouvelle-Levée, maintenant Sud Peters, Julie et Commerce, désigné par le No 118, formant l'encoignure des rues St-Joseph et Nouvelle Levée, maintenant Sud Peters et mesurant en mesure américaine, 17 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, maintenant Sud Peters, 17 pieds 6 pouces et 4 lignes dans le fond sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue St Joseph.

Voyez le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, ou à un an à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte devant porter toutes les clauses de garanties usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection, les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets. L'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16sept—16 20 27—oct 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Contenu du bar room, installations, tables, chaises, etc.,

Coin des rues Palmyre et Claiborne. Aussi un lot de comptes ouverts. Dans l'affaire de J. B. Campbell vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 30 712

VENTE DE SYNDIC.

PAR ONORATO & STUART—Chas. D. Stuart, encanteur. Bureau No 16 rue Bourbon—VENDREDI, 26 septembre 1890, à 10 30 heures A. M., sur les lieux, coin des rues Palmyre et Claiborne, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, daté du 14 septembre 1890 il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir—

Le contenu du dit local comprenant les accessoires d'un bar room, vins, liqueurs, installations, etc. Aussi un lot de comptes ouverts. Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant 16 sept—16 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Succession de Mme Amélia A. Sarazin.

Résidence de famille à deux étages, délicieusement située dans le meilleur emplacement d'Alger, No 39 rue Lavergne. Un lot vacant de choix adjoignant le terrain ci-dessus, arbrisseaux, fleurs, etc., aussi meubles et effets mobiliers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 30,852.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 18 octobre 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable Fred D. King, juge de la dite cour, Division B maintenant absent en congé, daté le 11 septembre 1890 nous procéderons à la vente pour le compte de la dite succession, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Lavergne, Barthélemy, Peters et Delaronde, le dit lot est désigné par le No 15 de l'ilet No 18, mesurant 30 pieds de face à la rue Lavergne sur une profondeur de 120 pieds, au pied français. Les bâtisses ci-dessus sont désignées par le numéro municipal 39 rue Lavergne.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Lavergne, Barthélemy Peters et Delaronde, le dit lot est désigné par le No 14 de l'ilet No 18, mesurant 30 pieds de face à la rue Lavergne sur une profondeur de 120 pieds, au pied français.

A la même heure et au même emplacement, nous vendrons tous les meubles de maison et effets mobiliers conformément à un ordre déposé au bureau de W. H. Seymour notaire.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Voir le plan à la Bourse

12 sept—12 14 20 27—oct 4 11 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Sixième District.

Dans l'affaire de M. et Mme Chas J. Rupp vs. la succession de Conrad Schulze et als

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 30,509.

PAR ONORATO & STUART, encanteurs—C D Stuart encanteur—Bureau, No 16 [illegible] midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles conformément et en vertu d'un jugement rendu et signé par l'Hon. Albert Voorhies, le 8 juillet 1890, et aussi en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la dite Cour, Division C, daté le 12 août, siégeant à la place de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, homologuant les délibérations de l'assemblée de famille tenue le 12 août 1890, et aussi d'un autre ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, siégeant à la place de l'Hon A Voorhies juge de la dite cour, Division E, daté le 20 août 1890, nous procéderons à la vente à l'enchère publique de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 10 borné par les rues Levée, Upperline, Robert et Jersey, le dit lot est désigné par le No Cinq et mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, sur 120 pieds de profondeur sur la ligne séparant du lot No Quatre, 118 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et 30 pieds de large à l'arrière.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Fred. Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront payer en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt de dix pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

24 août—24 30—sept 6 13 20 27

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Des Terres dans la Paroisse Pointe-Coupée.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 4 octobre 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 août 1890, dans l'affaire de la succession de R. H. Boyley, Dossier No 1,434, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Tout et particulièrement ce certain morceau de terre, situé sur le Raccourci Point dans la paroisse Pointe-Coupée, Etat de la Louisiane, étant 767 56/100 acres d'étendue plus ou moins, et se subdivisant comme suit: le tout situé dans le township 2, du range sud 9 est, du district sud est de la Louisiane, à savoir—

Le tout de la section 29 ayant 106 79/100 acres, plus ou moins. Le tout de la section 32 ayant 211 30/100 acres, plus ou moins; toute cette partie de la section 37 s'étendant au nord d'une ligne établie comme suit, savoir: Commençant au coin sud-est de la dite section, puis vers le nord à 3½ degrés ouest, pour obtenir un point de départ, et de là vers le sud 89 degrés ouest à la Vieille Rivière (Old River); le dit morceau de terre mesure 271 81/100 acres, plus ou moins. Toute cette partie de la section 28, s'étendant sud d'une ligne établie comme suit, à savoir: Commençant au coin sud-est de la section 28, s'étendant au sud 89 degrés, cinquante-quatre minutes, west vers Old River, excepté, cependant, une certaine partie du coin nord est du dit morceau de terre, actuellement occupé par N. P. Anderson, et mesurant 29 35/100 acres, plus ou moins. La portion de la section 28 maintenant en vente, ayant 175 66/100 acres plus ou moins, ensemble avec tous les alluvions et tous les droits de batture en face des terres ci dessus décrites sur le Mississippi et le Old River.

Conditions—Un quart comptant, le reste en trois paiements égaux, à faire, en un, deux et trois années après la date de la vente. La partie à crédit garantie par des billets portant 8 0/0 par an d'intérêt et lien de vendeur et hypothèque. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles, y compris la clause non alienando, honoraires d'avocat à 5 0/0 pour clore l'hypothèque le cas échéant.

L'acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de l'adjudication.

30 août 30—sept 6 13 20 27—oct 4

L'INDEPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc.—Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc.—Romans feuilletons inédits des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément littéraire de douze colonnes qui réunit la collaboration des nouvellistes, chroniqueurs et romanciers les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT:

Six Mois, 16 FRANCS.	Douze Mois 30 FRANC

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT:

Trois Mois, FR. 15.	Six Mois, FR. 30.	Douze Mois FR. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autre à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration:

17, rue des Sables, Bruxelles.

On demande de bons agents.
6 sept—1f pr. m le dim.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle résidence en bois à deux étages, coin sud-est des rues Chestnut et Peniston.

ET

Jolie cottage double, rue Peniston, entre Camp et Chesnut.

Succession de Mme G. M. Hillyer.

No 24,904.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A., signé le 2 septembre 1890 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° La belle résidence à deux étages, bâtie en style moderne, retirée de la rue, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camps, Chestnut, Peniston et General Taylor, sur deux certains lots de terre désignés comme lots un et deux sur un plan déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, le lot No 1 formant le coin des rues Chestnut et Peniston, et mesure 31 pieds de face à la rue Chestnut sur 115 pieds de profondeur, et le lot No 2 mesure 32 pieds de face à la rue Chestnut sur 115 pieds de profondeur, le tout entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi qu'il est dit plus haut contenant plusieurs appartements au premier et au second étage, chambre à bain, dépendance, etc., un grand jardin, arbrisseaux, d'ornements et terrain de surplus.

2° Le joli cottage double retiré de la rue contenant 10 chambres, dépendances etc., sur un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Peniston, Amelia, Chestnut et Camp, mesurant 40 pieds de face à la rue Peniston, 111 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Camp, 111 pieds 2 pouces et 5 lignes sur le côté le plus près de la rue Chestnut et 40 pieds dans le fond étant composé de tout le lot A et 11 pieds 6 pouces et la portion attenante du lot B, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 17 décembre 1887, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi qu'il est dit ci dessus. La propriété est située dans une des meilleures portions du Sixième District et est admirablement située soit comme placement ou résidence.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, datés du jour de l'adjudication et portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au parfait paiement. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets, les améliorations devant être assurées et les polices transférées au détenteur des billets, les acquéreurs devant assumer en outre du montant de leurs enchères, toutes les taxes pour l'année 1890. L'acte de vente devant contenir la clause de "non alienando" et aussi toutes les autres clauses usuelles de garantie, 10 pour cent du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant M. T. Ducros, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

7 sept—7 13 20 27—oct 4 11

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Schuyler B. Steers

No 29,811.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Les deux tiers indivis, titre et intérêt, dans la propriété de choix connue comme le Batture Warehouse No Un.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson encanteur bureau, 1er rue de la Commune SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant en place de l'honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour Division E, maintenant absent en congé, en date du 8 septembre 1890 Dossier No 29,811, pour le compte de la succession de Schuyler B. Steers, décédé, à l'encan il sera vendu—

La part indivise des deux tiers (2/3) titre et intérêt dans une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues South Peters anciennement Nouvelle Levée Delord, Calliope anciennement Louisa et Commerce anciennement Pearl mesurant au pied américain cent cinquante et un pieds sept pouces et cinq lignes (151 7" 5") de face à la rue South Peters anciennement Nouvelle Levée cent pieds trois pouces (100' 3") de face à la rue Delord, soixante-douze pieds six pouces et trois lignes (72' 6" 3") de profondeur sur le côté vers la rue Calliope, puis sur une ligne s'étendant sur une ligne diagonale, une autre profondeur de soixante-cinq pieds (65'), puis sur une ligne s'étendant vers la rue Delord cinquante-cinq pieds quatre pouces (55' 4") de profondeur sur une ligne s'étendant parallèle à la rue Delord, six pieds trois pouces (6' 3"), puis sur une ligne perpendiculaire, à la rue Delord cent deux pieds dix pouces (102' 10") de profondeur. Le tout et conformément à un plan dressé par Pilié et Depouilly, voyers civils et architectes le 25 avril 1865, annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, en date du 1er mai 1865.

Aussi la part indivise des deux tiers (2/3) titre et intérêt d'un certain lot de terre, situé dans le même district et l'ilet que le lot ci dessus, désigné par le No deux sur un plan de Félix Grima, notaire en cette ville, et mesurant quarante pieds six pouces (40' 6") de face à la rue Delord, quarante pieds six pouces (40' 6") de largeur dans le fond et cent deux pieds dix pouces (102' 10") de profondeur et touche la propriété ci dessus décrite sur le côté le plus près de la rue Commerce.

Aussi la part indivise des deux tiers (2/3), titre et intérêt d'une certaine portion de terre, étant le site de l'ancienne Cook Sugar Refinery en cette ville, dans l'ilet borné par les rues South Peters Pearl, Delord et Calliope, mesurant à peu près cent soixante-deux pieds dix pouces (162' 10") de face à la rue Pearl et soixante-trois pieds (63') de face à la rue South Peters, et a peu près deux cent six pieds (210') de profondeur à travers l'ilet et en une ligne rompue sur le côté vers la rue Delord, la dite propriété est celle acquise de la Compagnie d'Assurances Factors et Traders de cette ville acquise de la banqueroute de Paul Cook & Cie, par acte passé pardevant P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville le 25 juin 1873 et dans le dit acte la dite propriété est décrite comme onze (11) lots de terre, désignés par les Nos neuf dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, vingt et un et vingt deux sur un plan par F. Pilié en date du 23 décembre 1871. Une copie est annexée au dit acte. Les dits lots sont situés et mesurent comme suit, à savoir:—

Les lots Nos neuf à douze inclusivement mesurent chacun vingt pieds onze pouces (20' 11") de face à la rue Pearl sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds dix pouces (96' 10"), entre lignes parallèles et se touchent. Les lots Nos treize à quinze inclusivement se touchent et mesurent, à savoir: le No treize, vingt et un pieds (21') de face à la rue Pearl sur une profondeur de cent cinq pieds (105') six pouces (6"), sur la ligne du lot No douze, vingt-sept pieds cinq pouces (27' 5") sur une ligne oblique dans le fond, puis un angle et cinq pieds (5') vers la rue Delord, puis sur une ligne, une profondeur de quatre vingt cinq pieds (85') sur la ligne du lot No 14 (quatorze) et jusqu'à la rue Pearl; le lot No 14 vingt et un pieds (21') de face à la rue Pearl, vingt et un pieds dix pouces (21' 10") sur une ligne oblique au fond, quatre vingt cinq (85') pieds de profondeur sur la ligne du lot No treize et quatre-vingt-dix pieds (90') et six lignes (6") de profondeur sur la ligne du lot No 15. Le lot No 15 mesurant trente-sept pieds deux pouces (37' 2") de face à la rue Pearl, cinquante pieds trois pouces (50' 3") sur une profondeur aboutissant près de la rue Delord, vingt-neuf pieds huit pouces (29' 8") sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Delord, puis une autre profondeur de quarante-six pieds six pouces (46' 6"), puis vingt-huit pieds 8 pouces (28' 8") sur la ligne du fond et puis une profondeur de quatre-vingt-dix pieds six pouces (90' 6") sur la ligne du dit lot No 14 et jusqu'à la rue Pearl. Le lot dix neuf est situé dans le fond du lot No douze et mesure vingt pieds, onze pouces (20' 11") sur la ligne du fond du lot No douze, neuf pieds (9') de profondeur sur le côté près de la rue Delord, trente-six pieds, six pouces (36' 6") sur une ligne oblique du fond et trente-neuf pieds, quatre pouces (39' 4") de profondeur sur le côté vers la rue Calliope. Les lots Nos vingt, vingt-un et vingt deux se touchent et les lots Nos neuf, dix et onze dans le fond et mesurent, chacun, vingt-un pieds six pouces (21' 6") de face à la rue Peters, vingt pieds onze pouces (20' 11") de largeur dans le fond par la profondeur suivante:

Le lot No vingt, cent douze pieds quatre pouces et trois lignes (112' 4" 3") sur la ligne du côté vers la rue Delord, cent neuf pieds dix pouces et quatre lignes (109' 10" 4") sur la ligne du lot No vingt-un. Le dit lot No vingt-un a une dernière profondeur sur la ligne du lot No vingt et cent sept pieds quatre pouces et cinq lignes (107' 4" 5") sur la ligne du lot No vingt-deux et le dit lot No vingt deux a une dernière profondeur sur la ligne du lot No vingt-un et cent quatre pieds dix pouces et six lignes (104' 10" 6") de profondeur sur le côté vers la rue Calliope.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dites propriétés, situées, et tous les droits privilèges, etc., qui y appartiennent, étant la propriété connue comme le Batture Warehouse No 1. De laquelle propriété un plan a été fait par Hunter Stewart, député voyer de ville, le 1er septembre 1890, et la dite propriété a été acquise comme il est dit dans l'inventaire.

Conditions—Comptant. Les vendeurs devant payer les taxes de ville et d'Etat de 1890 jusqu'à la date de vente. L'acquéreur devant assumer la proportion des taxes à partir de la date de vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.

10 sept—10 13 20 27—oct 4 11

PUNAISICIDE LIQUIDE.

Après de longues recherches et de nombreux essais, j'ai parfaitement réussi dans une Composition Liquide, destructeur infaillible de l'horrible vermine nommée punaise, ainsi que de ses œufs, point capital.

L'emploi des poudres insecticides est très insuffisant et, en outre, dangereux pour ceux qui sont exposés à les respirer pendant et après l'opération. Mon liquide est exempt de tout danger (pourvu qu'on ne le boive pas), et il est d'une puissance irrésistible contre la vermine. Il s'emploie au moyen d'un pinceau à longs poils et à long manche. On trouvera chez moi, rue Orléans, No 42, près Bourbon, des bouteilles de 24 onces—au prix de 60 sous chacune.

Toute explication nécessaire, sur le mode d'opérer, qui est très simple, sera donnée à l'acheteur.

—En vertu de mon Copyright, de Washington, je poursuivrai judiciairement toute usurpation et toute contrefaçon.

Chacune de mes bouteilles portera ma signature.

15 avril— DR. C. TESTUT.

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier,

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 - RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.

14 déc—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 16 septembre 1890, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 16 sept—1f

PAR JAS P. GUINAULT.

Charmante demeure rue des Champs Elysées, No 987 entre les rues Claiborne et Derbigny.

Succession de Charles Sundmacker

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 30,796.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Coin Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 18 octobre 1890, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 septembre 1890, la propriété suivante savoir—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, 8me ward, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Derbigny et Claiborne, mesurant 29 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue des Champs Elysées sur 111 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une jolie petite résidence récemment construite, couverte en ardoises, ayant un corridor d'entrée sur le côté trois chambres de 2 lits, salle à manger et cuisine, galerie ouverte sur le côté avec persiennes, hangar sur le derrière attenant à la maison avec deux citernes au-dessous, porte cochère, écurie, remise, hangar, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., etc., le tout en parfait état—et conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant George C. Préot, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur afin de garantir son adjudication.

14 sept—14 20 27—oct 4 11 18

PAR D. E. MORPHY.

QUINCAILLERIE.

Un assortiment général de marchandises, d'étagères.

Aussi un grand envoi de ferblanc émaillé à anses, chaudrons ovals, chaudrons ronds, chaudières à festins, chaudières à conserves, etc.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—MARDI, 16 septembre 1890, à midi, au magasin No 86 rue Magazine.

Conditions—Strictement comptant.
14 sept—2f

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de J. D. Kenton et de Mme Marie A. Kenton, son épouse.

No 28,717—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet, SAMEDI, 18 octobre 1890 à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la dite Cour, Division A actuellement en congé, en date du 8 septembre 1890 et rendu dans la susdite succession, la propriété ci après décrite savoir

1° Un morceau de terre comprenant deux terrains situés dans le Sixième district de cette ville carré d'ilet borné par les rues Delachaise, Camp Magasin et l'avenue de la Louisiane mesurant 50 pieds 2 pouces de façade rue Delachaise, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit morceau de terre est décrit sur un plan annexé à un acte passé pardevant J. D. Taylor notaire en cette ville, le 17 octobre 1878 par les lettres B et D, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un tiers de ce qui reste du terrain de Bixler ou cent cinq (105 5/100) acres, plus ou moins, à prendre de la partie nord du dit morceau de terre en corps, la ligne de séparation au sud devant s'étendre parallèlement avec la ligne nord du morceau de terre primitif, borné au nord par la propriété de Wm. Barnett, à l'est par la même propriété, au sud par une portion du dit morceau vendu à Romeo Coombs le 6 mai 1870, et à l'est par la propriété de J. A. Phillips, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant: 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant C. G. Rehenlisch, notaire aux frais des acquéreurs.

16sept—14 20 27 oct 4 11 18

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Cottage

Retiré de la rue

No 157 rue Troisième, entre Laurel et Constance.

Succession de Anthony Ritter.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30 554

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, entre Gravier et Commune en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 5 septembre 1890 pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite savoir

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Deuxième, Laurel et Constance, désigné par la lettre A, sur un plan fait par Louis A. Pilié député voyer, le 3 novembre 1879, mesurant au pied américain 18 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Troisième sur une profondeur de 111 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, étant composé de la portion la plus près de la rue Laurel du lot original désigné par le No 23 de l'ilet No 52, étant la même propriété qui a été acquise par feu Anthony Ritter de Louis A. J. Handy acte passé pardevant Benjamin Orr, notaire en cette ville, le 25me jour de juillet 1877, enregistré au bureau de transfert, livre 126, folio 902.

Les améliorations consistent en un joli cottage retiré de la rue, couvert en ardoises ayant une galerie sur le devant, 5 chambres et un cabinet, deux cuisines, cour en fer, water works, hangar dans le fond, lieux d'aisances, etc., connu par le numéro municipal 157 rue Troisième.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire aux frais de l'acquéreur.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Succession de Patrick W. Reed et sa femme.

No 30,790—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 26 août 1890, pour le compte de la dite succession—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Belleville, dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No 20, dans l'ilet No 115, borné par les rues Elmira, Chestnut, Evelina et Market, le dit lot mesure 30 pieds de face rue Elmira sur une profondeur de 120 pieds. Les bâtisses qui s'y trouvent sont désignées par le numéro municipal 117 rue Elmira.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 août—30—sept 6, 13, 20, 27—oct 4

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulet, wagon et harnais.

Succession de Anthony A. Lisambin et de Margaret Mary Livingston, sa femme décédée.

No 30,719— Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—G. G. Friederichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune—SAMEDI, 20 septembre 1890, à 11:45 A.M., devant la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté du 9 septembre 1890 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un mulet, wagon et harnais, d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
10 sept—10 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en bois à deux étages située dans un quartier central.

No 317 rue Baronne, entre les rues Calliope et Clio.

Dans l'affaire du mineur William James Hare.

No 30,966—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 176 rue Commune.—SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté du 2 septembre 1890, et rendu dans la susdite affaire—

La résidence désirable à deux étages, bien située, No 317 rue Baronne, entre Calliope et Clio, ilet borné par la rue Carondelet, ayant de grandes galeries doubles devant et sur le côté, 2 grandes chambres au rez-de-chaussée et 4 appartements au premier étage dans la maison principale, 2 chambres dans une cuisine en briques détachée de la maison, hangars pour bois et charbon, citerne, cour et allée élégamment pavées, etc. La résidence est éloignée du trottoir et des lignes des tramways, formant un jardin devant, planté d'arbres fruitiers et à ombrage et de fleurs. Le terrain est vaste, mesurant 32 pieds de face à la rue Baronne sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, laissant beaucoup d'espace pour des améliorations additionnelles si on le désire, le tout contrairement situé et très confortable.

Conditions—comptant, la moitié comptant le reste à un an de crédit en billets, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent et toutes les autres clauses de garanties. L'acquéreur assumera les taxes de 1890. Un dépôt de 10 pour cent du prix de l'enchère sera requis.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 11